



Mairie du 14^e arrondissement

Le mardi 8 mars, à 19 h 00, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement, les membres du Conseil du 14^e arrondissement de Paris se sont réunis à la Mairie en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (O.D.S.), le 2 mars 2022.

La publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie du 14^e arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : Monsieur Amine BOUABBAS.

Membres présents :

M. Jean-François ALEXANDRE, M. Didier ANTONELLI, Mme Agnès BERTRAND, M. Amine BOUABBAS, Mme Julie CABOT, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Stéphanie CLAUD, M. Elliot DE FARAMOND, M. Guillaume DURAND, Mme Anissa GHADI, M. Zoubir GHANEM, M. Valentin GUENANEN, Mme Geneviève LARDY-WORINGER, Mme Anne LEVY-THIBERT, M. Jérôme MARCHAND, Mme Hélène MERMBERG, Mme Sidonie PARISOT, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Pierre RABADAN, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Mélody TONOLLI, M. Patrick VIRY.

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

Mme Célia BLAUDEL durant toute la séance
Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE durant toute la séance
M. Florentin LETISSIER durant toute la séance
Mme Sinda MATMATI durant toute la séance
M. Cédric VILLANI durant toute la séance.

Dont les mandataires sont respectivement :

M. Pierre RABADAN
M. Patrick VIRY
M. Jérôme MARCHAND
M. Guillaume DURAND
Mme Carine PETIT.

Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

M. Éric AZIÈRE
M. Maxime COCHARD
M. Pierre RABADAN absent jusqu'au projet de délibération 14 2022 07
M. Patrick VIRY absent jusqu'au projet de délibération V14 2022 03.

Mme PETIT ouvre la séance à 19 h 06.

M^{me} PETIT

Nous allons commencer notre séance du Conseil d'Arrondissement du 8 mars 2022.

En tant que femme et en tant que maire, je voulais ouvrir cette séance du 8 mars avec quelques minutes consacrées à la journée internationale des droits des femmes sur les luttes et combats passés, présents et à venir, pour les droits des femmes ici et partout dans le monde pour leur consacrer cette séance du Conseil d'Arrondissement.

Les luttes et les combats pour l'égalité, pour en finir avec les féminicides, les violences sexistes et sexuelles, l'invisibilité, etc. montrent que ce n'est pas une fatalité. « *On ne naît pas soumise, on le devient.* » Il s'agit du titre d'un livre de Manon Garcia. C'est malheureusement encore vrai.

Autour de moi, dans cette majorité et plus largement, le combat pour l'égalité et le droit des femmes est partagé. Bâtir un avenir durablement différent et progressiste à la hauteur des enjeux d'aujourd'hui est indissociable de la mise en place d'une alternative à la culture patriarcale.

Au nom de notre collectif, je voulais adresser un message fort de soutien et de merci aux femmes du 14^e arrondissement. Je ne sais pas si vous le remarquez dans vos fonctions d'élus au quotidien, mais très souvent, quand nous traversons les allées du forum de rentrée, quand nous allons dans des associations ou chez des commerçantes et artisanes, beaucoup de femmes sont autour de la table ou derrière le comptoir. Je souhaitais parler de leur engagement associatif, des métiers du lien dont nous avons si souvent parlé ces deux dernières années, des travailleuses, des créatrices, des mères de famille et adresser un message de soutien aux femmes d'Europe, d'Ukraine, d'Afghanistan, d'Argentine, d'Afrique et du monde entier pour leur dire que le combat et les luttes continuent.

– **14 2022 05 : Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du 25 janvier 2022**

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

M^{me} PETIT

Y a-t-il des demandes de corrections ? Non. Je vous propose de passer au vote.

DÉLIBÉRATION N° 26

– **14 2022 05 : Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du 25 janvier 2022**

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Article unique : Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 24 dont 3 pouvoirs

Pour : 24 dont 3 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– **2022 DAC 362 : Subventions (47 400 euros) à 18 comités d'arrondissement et convention avec le Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie**

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

M^{me} PETIT

Je vous présente la subvention annuelle au Comité départemental de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie. Il s'agit de la reconduction de la subvention de

900 euros accordée à notre comité du 14^e. Cette subvention est égale à celle des années précédentes.

Nous les remercions toutes et tous pour leur travail et leur engagement, leur présence très fidèle au moment des commémorations, mais également dans le cadre de leur préparation.

Je voulais en profiter pour saluer la mémoire de Jacques Falaiseau qui nous a quittés le 24 janvier dernier et de Michel Delisle que vous avez probablement salué, car il était porte-drapeau, et qui est décédé le 16 février dernier à la suite de problèmes de santé. Nous avons également adressé à sa famille toutes nos condoléances. Nous saurons lui rendre hommage collectivement lors d'une commémoration. Nous le remercions officiellement pour son engagement et sa présence fidèle pour le 14^e.

Je voulais également rappeler au public et aux élus que le 19 mars à 11 h 30, nous nous retrouverons pour la commémoration du 60^e anniversaire du cessez-le-feu en Algérie. Cette commémoration sur le parvis sera suivie du vernissage d'une exposition « Arrêt sur nos 20 ans » qui se tiendra à la Mairie du 14^e.

DÉLIBÉRATION N° 27

– **2022 DAC 362 : Subventions (47 400 euros) à 18 comités d'arrondissement et convention avec le Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie**

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 24 dont 3 pouvoirs

Pour : 24 dont 3 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– **Communication relative au Bilan 2021 de la mise à disposition des salles municipales**

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

M. DE FARAMOND

La délibération 14 2020 votée par le Conseil du 14^e arrondissement en juillet 2020, autorisant la Maire d'arrondissement à signer des conventions d'occupation du domaine public relevant de la gestion du Conseil, précise dans son article 3 que sera présentée une fois par an à cette assemblée une communication sur les autorisations temporaires accordées aux associations dans le 14^e. C'est donc dans ce cadre que je vous présente le bilan de ces mises à disposition pour l'année 2020.

Il intègre un état détaillé des mises à disposition de locaux par la MVAC. En effet, en tant que lieu destiné à faciliter la vie quotidienne des associations ayant une activité dans l'arrondissement, la mise à disposition de locaux par la MVAC constitue un levier déterminant dont disposent la MVAC et la Mairie d'arrondissement pour accompagner utilement les associations dans le développement de leurs projets.

Pour rappel, le régime juridique et financier de ces occupations temporaires vise spécifiquement les locaux inscrits à l'inventaire des équipements de proximité à la charge de la Mairie d'arrondissement, en application du Code général des collectivités territoriales.

Cette délibération pose le principe de la nécessité de conclure pour toute mise à disposition une convention d'occupation temporaire dans laquelle doivent être précisés les obligations du bénéficiaire et le montant de la redevance due, dont elle fixe par local le mode de calcul. Celui-ci est effectué par référence à une tarification établie par une délibération votée en Conseil de Paris en juillet 2018. À titre particulier, elle permet d'accorder la gratuité aux manifestations organisées par des associations à but non lucratif qui concourt à la satisfaction d'un intérêt général au niveau local,

national et international et justifie d'une activité régulière dans l'arrondissement. C'est évidemment le cas de la totalité des mises à disposition effectuées par la MVAC.

En 2021, la Mairie du 14^e a poursuivi son action de soutien aux acteurs et aux actrices du monde associatif en mettant à leur disposition les locaux relevant de sa gestion. C'est une année particulière qui a été traversée par plusieurs confinements.

Pour 2021, 223 associations ont bénéficié de la mise à disposition de locaux sur des créneaux réguliers ou ponctuels : 24 associations pour la salle Moulin des Lapins, 18 pour la salle Saint-Gothard, 23 pour le bâtiment principal de la Mairie (salle des mariages et salle polyvalente), 15 sur la Mairie annexe et 143 pour la MVAC, toutes salles confondues.

Les associations accueillies dans les salles municipales œuvrent dans une diversité de domaines et représentent la richesse associative du 14^e. Les salles Moulin des Lapins, Saint-Gothard et l'annexe accueillent en majorité des associations dans le secteur de l'éducation, de la culture et du sport. La salle polyvalente de la Mairie est plutôt sollicitée par les associations en lien avec l'action citoyenne. Les salles de la MVAC accueillent des associations œuvrant dans le domaine de l'action citoyenne, la solidarité, l'éducation, la culture, l'entraide ou l'animation de proximité.

L'occupation de ces salles municipales représente un volume total de 487 jours, un jour équivalant à huit heures d'occupation. La mise à disposition gratuite des salles de la MVAC aux associations du 14^e pour l'année 2021 à 155 958 euros. Sur cette année 2021, nous notons une nette diminution du nombre d'associations bénéficiant de ces services, notamment du fait de l'impact fort de la crise sanitaire sur l'activité associative en présentiel. En outre, le principe de « stop-and-go » ne permettait pas aux associations d'avoir une visibilité pour reprendre leurs actions à destination de leurs bénéficiaires ou adhérents dès la levée des confinements.

Avec Madame la Maire et l'ensemble de l'équipe municipale, nous restons en soutien de ces associations dans cette phase de reprise où nous avons quand même un horizon un peu plus dégagé que ces derniers mois.

Je voudrais rappeler le rôle essentiel de la MVAC et de l'ensemble de ses équipes dans le soutien et l'accompagnement à la richesse associative du 14^e arrondissement devant cette assemblée.

M^{me} PETIT

Comme il s'agit d'une communication, il n'y a pas de vote.

Je remercie Elliot, la direction de la vie associative et citoyenne (DDVAC) ainsi que les élus qui se font le relais des multiples demandes que nous recevons et auxquelles nous essayons toujours d'apporter une solution.

– **14 2022 06 : Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription de 11 associations à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14^e arrondissement (MVAC)**

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

M. DE FARAMOND

Il s'agit d'une demande d'autorisation pour 11 associations à la MVAC 14 afin qu'elles puissent profiter des services que nous avons évoqués.

Il s'agit de :

- L'association « BOITAQUEER », créée en 2021, qui a pour objectif de promouvoir et diffuser les cultures queer ;
- L'association de « gestion financière de l'archipel de l'écologie et des solidarités » qui favorise le développement de projets écologiques dans les îles Caraïbes ;
- « A TEMPO », une association culturelle qui développe des actions autour des orchestres dans toute l'Europe ;
- « UP FOR HUMANNESSE », association sociale qui lutte contre les exclusions avec des activités destinées aux plus fragiles et précaires ;

- La Fédération française de football à 7 ;
- L'association « Conscience Cristalline » qui a pour but d'enseigner, d'informer et de débattre des pratiques de développement personnel ;
- « Arts éléments productions pour la création, la promotion et la diffusion de culture musicale et artistique ;
- « AFRIC'ART PROGRESS » dont l'objectif est de fédérer l'activité artistique au sein d'un collectif d'artistes africains ;
- L'association des « piégeurs agréés de Paris Petite Couronne » qui vise au maintien et au rétablissement des équilibres écologiques par la régulation des espèces invasives ;
- L'association « APARTÉ » pour l'art et la thérapie ;
- « L'association française de personnes souffrant de troubles obsessionnels compulsifs » qui accompagne les malades et leurs familles.

DÉLIBÉRATION N° 28

– 14 2022 06 : Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription de 11 associations à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14^e arrondissement (MVAC)

Rapporteuse : M. Elliot DE FARAMOND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 24 dont 3 pouvoirs

Pour : 24 dont 3 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– 14 2022 06 : Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à la désinscription de trois associations à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14^e arrondissement (MVAC)

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

M. FARAMOND

Trois associations, « ATR 14 », « ART GENERATES HARMONY » et « SOMETHING MUSICAL », souhaitent se désinscrire, soit pour dissolution soit pour déménagement, donc changement de domiciliation dans un autre arrondissement de Paris ou hors de Paris.

DÉLIBÉRATION N° 29

– 14 2022 07 : Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à la désinscription de trois associations à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14^e arrondissement (MVAC)

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 24 dont 3 pouvoirs

Pour : 24 dont 3 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– **2022 DU 54 : Procédure de Déclaration d'Utilité Publique sur la parcelle 35 rue Maurice Ripoche (14^e) - Prise en compte des recommandations et levée de la réserve figurant dans le rapport d'enquêtes publiques et parcellaires - Avis favorable à la poursuite de l'opération**

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

Cette délibération est d'une importance forte pour notre arrondissement.

Je rappelle la situation du 35 rue Maurice Ripoche qui est l'ancien hôtel des Balladins. Cette parcelle inoccupée depuis plus d'une dizaine d'années appartient à trois propriétaires en indivision. De nombreuses démarches avaient été effectuées en direction de ces propriétaires en vue d'une acquisition « amiable », sans résultat.

Cela a décidé la Ville, par des délibérations présentées dans ce Conseil et au Conseil de Paris en février 2019 et juillet 2021, à autoriser la procédure de déclaration d'utilité publique et d'expropriation pour la mise en œuvre d'un projet d'intérêt général, à savoir une résidence sociale.

Cette procédure est extrêmement encadrée par les textes. Deux enquêtes sont nécessaires : une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique afin d'affiner et de valider le caractère d'utilité publique et une étude parcellaire pour déterminer avec précision le périmètre de la parcelle expropriée.

Ces enquêtes ont été menées en parallèle entre le 6 décembre et le 21 décembre 2021 et ont fait l'objet d'un rapport du commissaire enquêteur le 21 janvier 2022. Vous avez d'ailleurs été destinataires de ce rapport d'enquête montrant l'ensemble du déroulement de la procédure très exigeante dont je viens de parler.

Le public avait la possibilité de donner son avis soit en dématérialisation soit sur place, des permanences ayant été organisées à la Mairie. Les observations du public n'ont pas été très nombreuses, mais elles ont montré une adhésion au projet pour la création d'une résidence sociale, un soulagement en particulier des riverains des immeubles adjacents pour l'arrêt des nuisances sonores et bâtementaires, le bâtiment n'ayant pas été entretenu par les propriétaires pendant de très nombreuses années. Les habitants ayant donné ces observations ont souhaité être associés au projet. C'est aussi la politique de la Mairie du 14^e. Les riverains ayant donné ces observations habitent vraiment à côté de cette adresse.

Concernant les conclusions du commissaire enquêteur, sur l'enquête de déclaration d'utilité publique, il a délivré un avis favorable au projet, considérant que ce projet est bien présenté avec des objectifs clairs et que le caractère d'intérêt public « lui paraît incontestable ». La seule procédure possible dans cette situation est l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Cet avis favorable a été assorti de trois recommandations. Le commissaire enquêteur demande de réaliser un diagnostic de l'immeuble permettant de déterminer les travaux indispensables à réaliser. Cela n'a pas pu être fait dans la mesure où les services n'ont pas pu accéder aux locaux.

Une deuxième recommandation, beaucoup moins importante, est que la superficie de la parcelle est supérieure d'un mètre carré à celle décrite. Il y aura donc des modifications.

La troisième recommandation porte sur les fragilités de l'immeuble révélées par certaines observations formulées dans l'enquête. La réalisation du projet permettra de supprimer ces inconvénients. Le commissaire enquêteur demande fortement que les habitants du 33 et du 35 rue Maurice Ripoche soient tenus informés de l'avancement du projet. Nous allons d'ailleurs au-delà de ça. Quand nous travaillons sur un projet, nous associons non seulement les immeubles environnants, mais également un périmètre bien plus grand.

Sur l'enquête parcellaire, le commissaire enquêteur a délivré un avis favorable avec une réserve. Il y a trois propriétaires en indivision sur le projet. Or un seul a accusé réception de l'ouverture des deux enquêtes, les deux autres étant totalement injoignables, comme ils l'ont été lors de la partie amiable tentée par la Ville de Paris. Le commissaire enquêteur demande que soit poursuivie la recherche des deux propriétaires.

Je sou mets donc au vote cette délibération qui prend acte des avis favorables, des recommandations et de la réserve du commissaire enquêteur, qui autorise la Maire de Paris à poursuivre la procédure d'expropriation pour réaliser le projet de résidence sociale et à saisir le préfet d'Île-de-France pour que ce dernier déclare l'utilité publique de ce projet.

Une nouvelle étape est franchie avec cette délibération. J'espère que nous pourrons bientôt organiser une réunion publique pour présenter et travailler avec l'ensemble des habitants sur ce beau projet.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup. L'expropriation est vraiment une procédure exceptionnelle. Mais nous n'hésitons pas à la solliciter. Nous l'avons déjà fait pour l'immeuble du 8 rue de la Gaîté. Cela permet de faire retourner un bâtiment à du logement accessible pour un projet de résidence sociale.

Comme l'a dit Agnès, les habitants des environs de cet hôtel ont salué l'importance de pouvoir encore porter des projets de résidence sociale à Paris. C'est important de le souligner.

DÉLIBÉRATION N° 30

– **2022 DU 54 : Procédure de Déclaration d'Utilité Publique sur la parcelle 35 rue Maurice Ripoche (14^e) - Prise en compte des recommandations et levée de la réserve figurant dans le rapport d'enquêtes publiques et parcellaires - Avis favorable à la poursuite de l'opération**

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 26 dont 4 pouvoirs

Pour : 26 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– **2022 DLH 61 : Réitération de garanties d'emprunts accordées pour le financement de divers programmes de création de logements sociaux demandée par l'Habitation Confortable**

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

Il s'agit d'une délibération sur la réitération de garanties d'emprunts. Celle-ci concerne l'extension de la pension de famille pour un prêt PLAI de 59 015 euros. Cela constitue une étape supplémentaire pour ce projet qui verra bientôt le jour.

DÉLIBÉRATION N° 31

– **2022 DLH 61 : Réitération de garanties d'emprunts accordées pour le financement de divers programmes de création de logements sociaux demandée par l'Habitation Confortable**

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 26 dont 4 pouvoirs

Pour : 26 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– 2022 DLH 63 : Location de l'immeuble 31, rue du Texel (14^e) à Elogie Siemp - Bail emphytéotique

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

L'immeuble du 31, rue du Texel a fait l'objet d'un droit de préemption de la Ville de Paris en début d'année afin de l'acquérir pour un montant total de 3 158 000 euros.

Il s'agit d'une parcelle de 172m². C'est un immeuble de rapport, d'un bon état général, en structure bois et plâtre. La surface habitable des logements est de 236m². Il y a cinq commerces et bureaux en rez-de-chaussée, sous-sol et premier étage et cinq logements au deuxième et troisième étage.

Il y a eu évidemment un avis du Service Local du Domaine de Paris sur le coût de cet immeuble.

Je vous propose d'autoriser la Maire de Paris à conclure, après transfert de propriété, un bail emphytéotique pour une période de 65 ans avec la société Elogie Siemp, qui souhaite y réaliser un programme comportant des logements sociaux, ainsi que de l'autoriser à signer tout acte préalable aux constitutions de servitudes nécessaires à ce projet et d'inscrire cette recette sur le budget de la Ville de Paris.

DÉLIBÉRATION N° 32

– 2022 DLH 63 : Location de l'immeuble 31, rue du Texel (14^e) à Elogie Siemp - Bail emphytéotique

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 26 dont 4 pouvoirs

Pour : 26 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– 2022 DASCO 4 : Collèges publics parisiens - Subventions pour travaux (183 136 euros)

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Cette délibération a pour objet de soutenir nos collèges pour leurs travaux.

La première partie est une subvention de 8 370 euros pour le collège Giacometti pour le remplacement des câbles de traction de l'ascenseur qui était en panne.

La deuxième partie est une dotation forfaitaire pour matière d'œuvre qui concerne les collèges autonomes, c'est-à-dire qui ne sont pas situés dans une cité scolaire : Giacometti, Daudet, Jean Moulin et Saint-Exupéry.

Chacun de ces collèges recevra 1 175 euros annuels pour financer directement de modestes travaux qui pourront être réalisés par les agents de l'établissement comme des rénovations de sols, etc.

DÉLIBÉRATION N° 33

– 2022 DASCO 4 : Collèges publics parisiens - Subventions pour travaux (183 136 euros)

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Suffrages exprimés : 26 dont 4 pouvoirs
Pour : 26 dont 4 pouvoirs
Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstention : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

- 2022 DFPE 15 : Subvention (1 897 324 euros), convention, à l'association « La Croix-Rouge Française » (14^e) pour ses sept établissements d'accueil de la petite enfance

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Il s'agit d'une délibération classique afin d'acter une subvention pour soutenir l'association « Croix-Rouge Française » pour la crèche Marcelle Barry, située au 5 rue Guilleminot, qui a 25 berceaux avant le début de la rénovation de l'autre crèche de la Croix-Rouge, la crèche Fénelon.

Il s'agit d'une subvention de 139 000 euros.

DÉLIBÉRATION N° 34

- 2022 DFPE 15 : Subvention (1 897 324 euros), convention, à l'association « La Croix-Rouge Française » (14^e) pour ses sept établissements d'accueil de la petite enfance

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Suffrages exprimés : 26 dont 4 pouvoirs
Pour : 26 dont 4 pouvoirs
Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstention : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

- 2022 DFPE 41 : Subventions (190 000 euros) - avec conventions et avenant - à trois associations pour leurs actions visant à aider les parents à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie personnelle

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

L'objet de la délibération est de soutenir le Réseau Môm'Artre, en particulier son antenne Môm'Didot située entre la porte Didot et la porte de Vanves. Le montant total est de 141 000 euros, soit 23 500 euros par antenne.

L'association propose aux familles de l'accueil périscolaire, notamment en allant chercher les enfants à l'école, jusqu'à 20 heures pour les enfants de 4 à 11 ans ainsi qu'en semaine et les mercredis durant les vacances scolaires. C'est un soutien important pour une association très précieuse pour les familles de l'arrondissement.

DÉLIBÉRATION N° 35

- 2022 DFPE 41 : Subventions (190 000 euros) - avec conventions et avenant - à trois associations pour leurs actions visant à aider les parents à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie personnelle

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Suffrages exprimés : 26 dont 4 pouvoirs
Pour : 26 dont 4 pouvoirs
Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstention : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– **2022 DASES 50 : Subvention (15 000 euros) et convention avec l'association « Bête à Bon Dieu Production » pour ses actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap**

Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER

M^{me} CHEVALIER

Cette délibération va vers une association importante dans le paysage culturel du 14^e pour favoriser l'accès à la culture et les pratiques culturelles qui constitue un enjeu de développement personnel et collectif, et qui s'attache à inscrire son action dans le champ du handicap, notamment à destination du public sourd et malentendant. Elle touche divers publics. Elle a eu des actions au foyer Sainte-Geneviève, à l'école Rouvier, au lycée Villon et aux centres socioculturels Didot et dans les quartiers politique de la ville.

Cette année, l'association présentera la quatrième édition du festival Philoscène sur le thème « désir de liberté » en juin, intégré au Mois Parisien du Handicap. Je vous propose de lui attribuer une subvention de 15 000 euros associée à une convention annuelle.

M^{me} TONOLLI

Nous connaissons bien l'association « Bête à Bon Dieu Production » dans le 14^e. Associer nous l'accompagnons depuis de nombreuses années. Cette association s'engage dans l'éducation pour tous associée à la création artistique, que ce soit en français ou en langue des signes, qui vise à amener la pensée au geste artistique.

En cette journée du 8 mars, je voulais féliciter et encourager une personne qui œuvre chaque jour pour porter les actions de cette association, Annie Mako, que nous connaissons bien à la Mairie du 14^e.

Je voulais rappeler une des nombreuses actions portées sur les sujets de culture et de handicap par l'association « Bête à Bon Dieu Production », le festival Philoscène, qui aura lieu en juin dans le cadre du Mois Parisien du Handicap et qui a pour objectif de démocratiser la pratique de la philosophie associée aux arts vivants pour tous les publics, valides et non valides, enfants et adultes, et dans tous les quartiers de l'arrondissement, y compris là où les personnes sont les plus éloignées de la culture.

Pour toutes ces raisons, nous soutenons cette association et la subvention proposée ce soir.

Nous regrettons que cette association soit subventionnée en deux temps cette année. Nous aurions préféré que, comme les autres années, la subvention soit en une fois. Nous surveillerons de près, avec Catherine Chevalier et Carine Petit, la deuxième partie de cette subvention.

DÉLIBÉRATION N° 36

– **2022 DASES 50 : Subvention (15 000 euros) et convention avec l'association « Bête à Bon Dieu Production » pour ses actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap**

Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Suffrages exprimés : 26 dont 4 pouvoirs
Pour : 26 dont 4 pouvoirs
Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstention : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– 2022 DDCT 5 : Subventions à 21 associations au titre de l'apprentissage du français et de l'intégration

Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER

M^{me} CHEVALIER

Trois associations du 14^e ont des projets de subventions sur cette délibération. Il s'agit d'un contexte de maîtrise de la langue française et de formation linguistique qui sont des levier fort dans les parcours d'insertion sociale ou professionnelle des personnes migrantes et étrangères.

À ce titre, nous proposons de subvenir aux projets de trois associations du 14^e parmi les 21 concernées par cette délibération :

- « Carrefour 14 » pour l'organisation de sa rentrée scolaire partagée : cela se passe au cœur d'un réseau de plusieurs structures partenaires proposant des formations linguistiques. Elle offre la possibilité aux futurs apprenants de trouver l'offre la plus adaptée à leurs besoins. Pour ce faire, le centre social et culturel Didot permet aux structures de mutualiser leurs moyens et de renforcer leur partenariat et leur maillage. En 2021, le centre social Didot et ses 25 bénévoles ont accueilli 465 personnes. 337 se sont inscrits pour un parcours linguistique. Je vous propose d'attribuer une subvention de 1500 euros pour 2022 au titre de l'action de coordination linguistique et de constitution de parcours. Il s'agit d'une reconduction.
- « Parcours » : actions visant à développer l'accès à la culture et à valoriser les parcours de migration. Avec le projet « invisible aventurier », ses ateliers d'arts plastiques, la création collective d'une fresque murale, des sorties culturelles, l'association vise à favoriser l'expression et créer des rencontres autour de réussites du parcours migratoire des résidents. Dans son projet « le cinéma frappe à ta porte », l'association propose de soutenir la cohésion sociale du quartier en créant des échanges entre résidents des foyers habitant des structures socioculturelles locales autour du cinéma. Cette action a pour objectif de lutter contre les préjugés, les discriminations dont le parcours des personnes migrantes peut faire l'objet. L'association cible ses actions dans les quartiers Veil et porte de Vanves avec les foyers Gergovie et des Arbustes. Je vous propose de lui attribuer 4 000 euros pour l'action « invisible aventurier » et 4 000 euros pour le projet « le cinéma frappe à ta porte » pour une subvention au titre du travail d'accompagnement des résidents au foyer des travailleurs migrants et de résidences sociales issues du plan de traitement des FTPM.
- L'association « Radya » anime des ateliers sociolinguistiques auprès des publics de la banque alimentaire de Paris pour des tout petits orientés vers le Réseau EIF-FEL (Évaluation, Information, Formation - Français En Liens). Après un temps de recrutement, l'association propose 32 ateliers sur cinq mois, 12 personnes de janvier à juin. Je vous propose de lui attribuer une subvention de 2500 euros, qui est également une reconduction, au titre de ses ateliers sociolinguistiques.

DÉLIBÉRATION N° 37

– 2022 DDCT 5 : Subventions à 21 associations au titre de l'apprentissage du français et de l'intégration

Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 26 dont 4 pouvoirs

Pour : 26 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– 2022 DDCT 17 : Financement d’emplois d’adultes relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 444 829 euros à 69 associations)

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

M. GHANEM

Cette délibération a pour objectif de permettre le financement d’emplois d’adultes relais dans les quartiers populaires parisiens.

Dans le 14^e, sept associations vont bénéficier de cet accompagnement.

Le dispositif d’adultes relais est un dispositif national mis en place par l’État en 2000. La Ville de Paris a fait le choix de cofinancer les postes d’adultes relais. Cela est d’autant plus important avec le désengagement de l’État et de la Région sur le financement des postes, notamment d’emplois aidés, CUI, CAE et emplois tremplins. La Ville de Paris intervient à hauteur de 4 700 euros par associations et par an.

Les axes principaux de ces postes sont notamment pour la médiation sociale, la médiation éducative et culturelle.

Dans le 14^e arrondissement, les sept associations concernées sont l’association « YACHAD », la compagnie « À force de rêver », l’association « Droits d’urgence », l’association « Florimont », la compagnie « le Fil de soie », « Léo Lagrange » à travers le centre social Maurice Noguès et le Réseau Môm’Artre à travers « Môm’Didot ».

Le total pour le 14^e arrondissement s’élève à 33 291 euros.

DÉLIBÉRATION N° 38

– 2022 DDCT 17 : Financement d’emplois d’adultes relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 444 829 euros à 69 associations)

Rapporteuse : M. Zoubir GHANEM

Article unique : La délibération est adoptée à l’unanimité.

Suffrages exprimés : 26 dont 4 pouvoirs

Pour : 26 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– 2022 DEVE 17 : Subvention accordée à l’École Normale Supérieure en vue de la réalisation d’un projet d’agriculture durable (120 000 euros) dans le 14^e arrondissement

Rapporteuse : Mme Sidonie PARISOT

M^{me} PARISOT

Je suis très heureuse de vous présenter cette délibération destinée à allouer une subvention d’investissement d’un montant de 120 000 euros à l’École Normale Supérieure (ENS) afin de transformer une friche de ce campus situé boulevard Jourdan en agro-forêt.

En effet, comme nous l’avons vu en novembre dernier, le projet des Parisculteurs 4 porté par Culture en ville prévoit une activité d’agroforesterie urbaine innovante et comestible sur le site de l’ENS.

L’École Normale Supérieure, en acceptant d’accueillir ce projet très original qui porte des ambitions productives, participatives et environnementales fortes, s’engage aux côtés de la Ville dans sa démarche de sensibilisation, de préservation et de développement de la biodiversité. Pour ce faire, l’école met à disposition un espace au sol de 2 400 m² ainsi qu’un bâtiment de 55 m². Néanmoins,

l'accueil de cette activité agricole impose des travaux préparatoires, notamment la rénovation du bâtiment afin de permettre son exploitation dans des conditions conformes aux règles de sécurité.

Ce très beau projet contribuera à privilégier une production locale et ainsi à participer à la lutte contre les changements climatiques, à la préservation de l'environnement de la biodiversité. C'est pourquoi la collectivité parisienne soutient les efforts déployés par ce nouveau partenaire, l'École Normale Supérieure.

Ainsi, le présent projet de délibération vous propose de bien vouloir approuver une convention avec l'École Normale Supérieure et lui attribuer une subvention de 120 000 euros afin de soutenir ces actions en faveur du développement de l'agriculture urbaine sur son site.

M. DURAND

Je voulais dire un mot rapide pour nous féliciter de ce beau projet qui arrive dans l'arrondissement. Nous avons eu une délibération lors d'un Conseil précédent et nous avons participé au jury en tant que Mairie du 14^e pour choisir le projet dans le cadre des Parisculteurs.

La délibération porte sur la rénovation d'un petit pavillon bâti pour le mettre aux normes de sécurité avec une subvention d'environ la moitié du budget des travaux. C'est en bonne intelligence que la Ville de Paris soutient les quelques travaux nécessaires.

Je rappelle que ce lieu sera ouvert au public. Nous pourrions donc nous promener dans un nouvel espace forestier dans le 14^e.

DÉLIBÉRATION N° 39

– **2022 DEVE 17 : Subvention accordée à l'École Normale Supérieure en vue de la réalisation d'un projet d'agriculture durable (120 000 euros) dans le 14^e arrondissement**

Rapporteuse : Mme Sidonie PARISOT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 26 dont 4 pouvoirs

Pour : 26 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– **2022 DAJ 1 : Subvention et avenant n°3 (296 750 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris**

Rapporteur : M. Valentin GUENANEN

M. GUENANEN

Le présent projet de délibération a pour objet la signature de l'avenant n°3 à la convention pluriannuelle de subvention entre la Ville de Paris, l'Ordre des avocats au Barreau de Paris et la Caisse des règlements pécuniaires des avocats de Paris.

Il s'agit d'une subvention globale de 296 750 euros afin de financer les permanences d'accès au droit en mairies d'arrondissement.

Dans le 14^e arrondissement, nous avons une permanence d'avocats généralistes ouverte tous les jeudis de 17 h 00 à 20 h 00 sur rendez-vous. Pour l'ensemble des permanences, il faut prendre rendez-vous sur Internet, mais également en présentiel à l'accueil de la Mairie d'arrondissement. Nous avons des permanences d'avocats en droit du travail le lundi de 17 h 00 à 20 h 00 et des permanences d'avocats spécialisés dans le droit des petites et moyennes entreprises (PME) le mercredi de 9 h 00 à 12 h 30.

Au total, en 2021, année où les services ont été particulièrement sollicités, 707 rendez-vous ont été réalisés par des habitants de l'arrondissement ou par des TPE et PME de notre arrondissement.

M^{me} POLSKI

Je voulais d'abord saluer ce partenariat que nous avons avec le Barreau de Paris depuis de nombreuses années.

Mais surtout, la semaine dernière, le Bâtonnier de Paris, Olivier Cousi, est décédé. Il était Bâtonnier depuis 2020. Il avait coutume de dire qu'il était le « Bâtonnier du Covid ». Nous avons bien travaillé avec lui, ses services et la Maire de Paris, notamment au moment de la crise, pour mettre en place des permanences d'accès au droit aux avocats aux TPE/PME et des actions de soutien. En effet, les professions libérales et indépendantes ont été particulièrement touchées à ce moment-là. Il n'y avait pas de dispositifs d'aide. De jeunes avocats étaient dans des situations de détresse importante. Il a été extrêmement mobilisé sur cette question. Il s'agissait de personnes qui ne pouvaient plus manger du tout. Je souhaitais donc rendre hommage à Olivier Cousi.

DÉLIBÉRATION N° 40

– **2022 DAJ 1 : Subvention et avenant n°3 (296 750 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris**

Rapporteur : M. Valentin GUENANEN

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 26 dont 4 pouvoirs

Pour : 26 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– **2022 DJS 79 : Subventions (255 000 euros), un avenant à convention pluriannuelle d'objectifs et trois conventions annuelles d'objectifs avec neuf associations au titre de la jeunesse afin de soutenir l'accès aux droits**

Rapporteuse : Mme Anissa GHAI DI

M^{me} GHAI DI

Il s'agit de subventions à hauteur de 255 000 euros, d'un avenant à convention pluriannuelle d'objectifs et de trois conventions annuelles d'objectifs avec neuf associations au titre de la jeunesse afin de soutenir l'accès aux droits.

Pour le 14^e, il est proposé à l'association « Florimont » une subvention d'un montant de 3 000 euros pour son projet « *accueil numérique itinérant pour les 12-25 ans* » qui vise à amener les jeunes à maîtriser leurs pratiques numériques en allant à leur rencontre sur l'espace public. Il s'agit de toucher des publics invisibles qui ne fréquentent pas les structures existantes. L'association leur propose de la médiation numérique, un accompagnement socioprofessionnel et un accès à la culture et aux loisirs. 750 jeunes pourront bénéficier de ce projet.

DÉLIBÉRATION N° 41

– **2022 DJS 79 : Subventions (255 000 euros), un avenant à convention pluriannuelle d'objectifs et trois conventions annuelles d'objectifs avec neuf associations au titre de la jeunesse afin de soutenir l'accès aux droits**

Rapporteuse : Mme Anissa GHAI DI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 26 dont 4 pouvoirs

Pour : 26 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– 2022 DLH 80 : Attribution d'une aide en nature à l'association « Basket 14 » pour la mise à disposition de locaux 52 rue Raymond Losserand (14^e)

Rapporteure : Mme Anissa GHAI

M^{me} PETIT

Je repasse la parole à Anissa Ghaidi pour la dernière délibération avant les vœux. Que fait la DLH 80 dans le sport ?

M^{me} GHAI

La DLH 80 est l'attribution d'une aide en nature à l'association « Basket Paris 14 » pour la mise à disposition de locaux situés au 52 rue Raymond Losserand.

« Basket Paris 14 », troisième club de France en termes de licenciés, a été créé en 2015 et a pour objet de promouvoir le basket-ball sur le territoire parisien et de participer à la vie associative et au lien social du quartier. Cette association propose des activités pour toutes les catégories d'âge pour les filles et les garçons et développe des partenariats avec les établissements scolaires, notamment Giacometti. Son projet a été initié et conçu pour lutter contre toutes les discriminations et s'inscrit dans la politique publique d'accès au sport menée par la Ville de Paris.

À ce titre, elle est signataire avec la Ville de Paris d'une convention pluriannuelle 2021-2023.

Par ailleurs, le club développe de plus en plus d'activités extra-sportives et s'investit dans l'accompagnement des jeunes en recherche d'emploi. C'est pourquoi ces locaux répondent complètement à la demande des jeunes du quartier Pernety. L'association doit prochainement libérer les bureaux qu'elle occupait au sein du centre Paris Anim' au 211 rue Vercingétorix.

Dans l'attente de retrouver une implantation définitive pour son siège social, il est proposé une mise à disposition des locaux du 52 rue Raymond Losserand jusqu'à fin 2023. Lors de sa séance du 2 février 2022, le Conseil du patrimoine de la Ville de Paris a émis un avis favorable à la conclusion avec l'association « Basket Paris 14 » d'un bail dont la valeur locative annuelle est estimée à 11 280 euros hors charge. Le loyer annuel est donc estimé à 3 600 euros, soit environ 300 euros par mois.

M^{me} PETIT

Merci pour cette délibération obtenue de haute lutte. C'est le troisième club de France et un grand club de quartier très citoyen. Il est en plein cœur du quartier Pernety qui a été son « berceau de naissance ». Cela va être important pour le quartier et en particulier en direction de la jeunesse. C'est une très bonne nouvelle.

DÉLIBÉRATION N° 42

– 2022 DLH 80 : Attribution d'une aide en nature à l'association « Basket 14 » pour la mise à disposition de locaux 52 rue Raymond Losserand (14^e)

Rapporteure : Mme Anissa GHAI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 25 dont 4 pouvoirs

Pour : 25 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 1 dont 0 pouvoir
(Z. Ghanem)

VŒUX

– **V14 2022 03 : Vœu déposé par M. Thierry Le Dez du groupe Paris En Commun et les élus de la Majorité Municipale, relatif à une nouvelle dénomination d'un lieu Ricardo Bofill autour de la place de Catalogne**

M. LE DEZ

Le groupe Paris En Commun et l'ensemble des élus de la Majorité Municipale vous proposent ce soir un vœu relatif à une nouvelle dénomination d'un lieu autour de la place de Catalogne au nom de Ricardo Bofill, architecte urbain de ce quartier.

Comme vous le savez, l'architecte catalan Ricardo Bofill nous a quitté le 14 janvier dernier à l'âge de 82 ans de la Covid 19.

Ricardo Bofill est né le 5 décembre 1939 à Barcelone. Il intégrait l'école d'architecture de sa ville natale et a rejoint en parallèle le mouvement de la gauche divine fréquentée par les intellectuels et artistes catalans qui tentent d'imposer une forme de liberté et de légèreté dans un pays écrasé par les années sombres d'une dictature qui ne cesse de durer. Il est d'ailleurs expulsé à 19 ans en raison de son militantisme au sein du Parti socialiste unifié de Catalogne pour son rejet du franquisme. Dès lors, il rejoint Genet pour y terminer ses études d'architecture et il y fondera son atelier.

Considéré comme un des principaux architectes du mouvement postmoderne, il réalisera près d'un millier d'ouvrages divers et variés dans plus de 40 pays à travers le monde.

En France, il était aussi l'un des architectes étrangers les plus connus.

Ses premières réalisations dans l'Hexagone, notamment dans les villes nouvelles franciliennes, remontent à 1970. Il y construit des logements et développe sa vision de l'habitat social en opposition au modèle des banlieues-dortoirs de l'époque.

Il a notamment marqué les esprits à Paris et plus particulièrement dans notre 14^e arrondissement où il aménage à partir de 1985 ce qui deviendra la place de Catalogne avec ses deux immeubles semi-circulaires résidentiels bâtis dans un style résolument néoclassique avec colonnes, pilastres et frontons. Dans le même quartier, il conçoit également deux autres places intérieures à évocation résidentielle et piétonne : la place de Séoul en forme d'ellipse et la place de l'Amphithéâtre en forme de théâtre romain.

Nous rendrions un bel hommage de sa vision, de sa vie et de son sens du collectif. Il aimait défier toutes les idées reçues en matière d'espace partagé et proposait constamment un mode de vie alternatif dans un monde urbain en perpétuel mouvement.

Ricardo Bofill ne laissait personne indifférent.

Je vous propose donc de voter ce soir ce vœu en inscrivant le nom Ricardo Bofill dans l'espace public en souvenir de cet architecte qui a su donner à cette partie du quartier Montparnasse le cachet qu'on lui connaît aujourd'hui.

M. DURAND

Merci beaucoup pour ce vœu. Depuis plusieurs conseils, nous avons l'occasion d'évoquer le projet de la place de Catalogne qui sera probablement un des projets les plus emblématiques sur l'espace public sur cette mandature pour l'arrondissement et même pour l'ensemble de Paris.

Le projet n'est pas encore complètement dessiné. Nous reviendrons d'ailleurs vers les habitantes et les habitants pour une nouvelle phase de présentation du projet.

D'ores et déjà, le souhait de notre majorité est de fixer la présence d'un lieu de ce nouveau projet au nom de Ricardo Bofill qui a marqué l'architecture de cette place et continuera de la marquer avec ses grands immeubles qui seront un écrin magnifique pour les arbres qui vont s'y développer.

M^{me} PETIT

Merci, Thierry, d'avoir été à l'initiative de ce vœu dans ta délégation qui est celle du patrimoine.

DÉLIBÉRATION N° 43

– **V14 2022 03 : Vœu déposé par M. Thierry Le Dez du groupe Paris En Commun et les élus de la Majorité Municipale, relatif à une nouvelle dénomination d'un lieu Ricardo Bofill autour de la place de Catalogne**

Article unique : Le vœu est adopté à l'unanimité.
Suffrages exprimés : 26 dont 4 pouvoirs
Pour : 26 dont 4 pouvoirs
Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstention : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– **V14 2022 04 : Vœu déposé par Mmes Catherine Chevalier et Anissa Ghaidi, groupe communistes et solidaires, relatif à l'accès aux logements sociaux par les personnes en situation de handicap**

M^{me} CHEVALIER

Nous vous présentons aujourd'hui un vœu qui concerne particulièrement le logement et les personnes en situation de handicap.

Considérant que la politique en direction des personnes handicapées définie et mise en œuvre par la France par la loi du 11 février 2005 détermine l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Cependant, il est à noter que :

L'Observatoire parisien du handicap dans son rapport datant de 2018 dit que les personnes reconnues en situation de handicap sont de plus en plus nombreuses et particulièrement présentes à Paris.

27 140 Parisiens sont bénéficiaires de l'Allocation Adultes Handicapés. Leur nombre a augmenté de 24 % depuis 2007. Une majorité est des hommes. Plus d'un tiers sont porteurs de troubles du psychisme, 20 % d'un handicap moteur. 8 800 enfants sont bénéficiaires de l'allocation de l'enfant handicapé.

En 2018, il y avait plus de 9 500 demandes de logements sociaux composées d'au moins une personne en situation de handicap, soit 7 % des ménages parisiens demandeurs.

Considérant cependant que des inégalités persistent, et particulièrement dans l'accès au logement social, bien que la loi reconnaisse une priorité d'attribution des logements sociaux pour les personnes en situation de handicap et les familles ayant à charge une telle personne ;

Considérant que le dispositif s'applique de façon uniforme à l'ensemble des demandes de logement social sur le territoire concerné, et ne bénéficie que d'une cotation améliorée d'environ 10 points, ce qui bien souvent se révèle insuffisant pour répondre aux besoins d'urgence, de suroccupation, de manque d'accessibilité, de sortie de structure d'accueil dont la vocation est souvent la temporalité ;

Considérant que Sophie Cluzel demandait à ce que l'habitat inclusif soit inscrit dans les programmes locaux d'habitat déployés par les intercommunalités en vue d'inscrire ces opérations dans les projets de territoire des collectivités,

Nous demandons à la Maire de Paris de se rapprocher des bailleurs sociaux de la Ville de Paris afin :

- Qu'un état des lieux complet des logements soit réalisé par les bailleurs sociaux parisiens, comme c'est son rôle, et par la commission communale d'accessibilité, afin d'établir un programme de mise en accessibilité contractualisé avec les principaux bailleurs sociaux ;
- Que soient favorisées à l'échelle métropolitaine les mutations intra et inter-bailleurs lors de la survenance d'un handicap, de son aggravation ;
- Qu'une réelle priorité d'accès aux logements sociaux, accessibles, et en accessibilité, concernant les personnes en situation de handicap soit plus visible, qu'une réelle priorité dans les attributions de ces logements soit mise en œuvre, afin de rétablir, sans pour autant

défavoriser les familles en situation d'urgence, une véritable équité, car les personnes en situation de handicap ont justement besoin de l'égalité des droits et des chances, le logement étant la première marche vers ce à quoi ils peuvent prétendre.

J'ajoute que dans le 14^e, nous travaillons vraiment de concert avec Agnès Bertrand au niveau des attributions. Ce vœu avait pour vocation de faire toucher du doigt le manque de visibilité et de lisibilité des logements pouvant être accessibles ou en accessibilité. Il y a un véritable travail de recensement et de visibilité dans l'attribution. Au niveau de l'arrondissement, nous essayons d'être le plus clairs possible. Il faut le porter au niveau parisien afin que la Maire de Paris s'empare du sujet.

M^{me} PETIT

Merci pour cette présentation et pour avoir donné à notre Conseil l'occasion de s'exprimer sur ce sujet. Qui souhaite prendre la parole ?

M. VIRY

Je vous remercie de me donner l'occasion de m'excuser pour mon retard. Nous voterons le vœu proposé par Mme Chevalier et les élus de la majorité.

M^{me} PETIT

Je vous propose donc de passer au vote.

DÉLIBÉRATION N° 44

– **V14 2022 04 : Vœu déposé par Mmes Catherine Chevalier et Anissa Ghaidi, groupe communistes et solidaires, relatif à l'accès aux logements sociaux par les personnes en situation de handicap**

Article unique : Le vœu est adopté à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– **V14 2022 05 : Vœu déposé par M. Guillaume Durand, les élu.e.s du groupe écologiste, Mme Catherine Chevalier, groupe communistes et solidaires et les élu.e.s de la majorité municipale relatif au soutien à l'Ukraine**

M^{me} PETIT

Je passe à présent la parole pour le dernier point de l'ordre du jour. Je voulais vraiment saluer le travail collectif d'écriture à l'initiative du groupe écologiste et du groupe communistes et solidaires d'abord qui ont permis au groupe de la majorité de soumettre ce projet de vœu qui est plus une déclaration qu'un vœu sur les actes de guerre qui se déroulent actuellement en Ukraine.

Je remercie les élus qui ont proposé une première base de travail permettant à notre Conseil de nous exprimer contre la guerre, pour la paix et en soutien à toutes les populations, aux femmes, aux hommes et aux enfants qui sont frappés en plein cœur par ce qui se passe à l'est de l'Europe.

M. DURAND

Je ne vais pas entrer dans le détail du vœu qui a fait l'objet d'un travail d'écriture précis, car vous l'avez devant les yeux. Je ne vais pas non plus me lancer dans des analyses géopolitiques poussées sur le conflit actuel en Ukraine. Je crois qu'il y a trop de prises de parole publique sans vraiment connaître le sujet et qui relèvent plutôt de l'idéologie.

Je voulais juste exprimer notre soutien inconditionnel au peuple ukrainien en tant que citoyen, en tant qu'élu, mais aussi en tant que collectivité. La Mairie du 14^e doit déclarer sa solidarité avec à la

fois l'État et le peuple ukrainien en condamnant de manière très claire l'agression de la part du régime russe.

C'était aussi l'occasion d'insister sur les actions de solidarité. Ce vœu a été rédigé avant la date du dépôt, donc très peu de temps après le début du conflit. Depuis, je crois que la Ville et la Mairie du 14^e ont mis en place un certain nombre d'actions de solidarité que nous prévoyions au moment de la rédaction du vœu. Les informations sont sur le site Internet et beaucoup de choses sont déjà mises en place. Beaucoup d'habitantes et d'habitants du 14^e sont mobilisés en solidarité pour faire des dons, mais il y a évidemment également la question de l'accueil inconditionnel des réfugiés ukrainiens et ukrainiennes. Un certain nombre d'entre nous se sont émus que nous arrivions à mobiliser les choses aussi rapidement pour ce conflit alors qu'il y a déjà des réfugiés qui arrivent à Paris et en France venant d'autres pays aussi en conflit. Je crois que ce qui se passe actuellement et que le bel élan de solidarité et la belle organisation que la Ville, l'État et les citoyennes et les citoyens mettent en place doivent nous servir de modèle pour la suite. Les conflits internationaux et les effets du dérèglement climatique font que nous serons amenés à accueillir un certain nombre de vagues de réfugiés. C'est désormais une certitude et il faudra que nous soyons à la hauteur de nos devises humanistes.

Le dernier point de ce vœu est plus ponctuel, mais extrêmement important. Il s'agit de la demande auprès d'Île-de-France Mobilités et donc de la région Île-de-France que les personnes réfugiées puissent bénéficier d'un accès gratuit aux transports qui est absolument essentiel pour pouvoir se déplacer plus simplement et accomplir un certain nombre de formalités par la suite.

J'espère que nous obtiendrons l'unanimité sur ce vœu, comme c'est le cas dans un certain nombre d'autres conseils d'arrondissement.

M^{me} CHEVALIER

Je tenais à relever ce que nous incluons d'ailleurs à l'intérieur de ce vœu : l'universalité de l'accueil des réfugiés comme définie par le HCR et l'ONU. Cela paraît aller de soi. Nous entendons çà et là des prises de position qui donneraient à penser qu'il y aurait de meilleurs réfugiés que d'autres. Pour nous, il est bien évident que cette situation particulièrement tendue et dramatique qui se joue aux portes de l'Europe ne doit pas nous faire oublier l'universalité de l'accueil. Les événements vont très vite, mais souvenons-nous des réfugiés afghans au mois de septembre, coincés entre l'abandon des Américains et de l'Europe et de l'État afghan islamique. Comme nous étions frileux !

Nous entendons également qu'aux frontières de l'Europe et d'Ukraine, un tri s'effectuerait entre les Ukrainiens et les résidents étudiants africains qui seraient plus ou moins repoussés de l'accueil.

N'oublions pas aussi qu'aujourd'hui, de par le monde, il y a 23 pays avec une population d'environ 850 millions de personnes et le nombre de ces pays a doublé depuis 10 ans. Cela a provoqué des flots massifs de réfugiés de par le monde et nous en voyons frapper aux portes de l'espace Schengen.

Je n'ai aucune envie de soulever des polémiques inhérentes à ce genre de débat, mais je voudrais juste relever que Paris et sa population savent rendre notre ville accueillante. Je ne doute pas que cela se fera dans le respect de chacune et chacun, de chaque personne qui frappe aux portes de l'Europe pour avoir un accueil, et cet accueil doit être universel.

M. GUENANEN

Je voudrais commencer ma prise de parole par quelques mots prononcés par Albert Camus en 1945 : *« Devant les perspectives terrifiantes qui s'ouvrent à l'humanité, nous apercevons encore mieux que la paix est le seul combat qui vaille d'être mené. Ce n'est plus une prière, mais un ordre qui doit monter des peuples vers les gouvernements, l'ordre de choisir définitivement entre l'enfer et la raison. »*

Il est des évidences qu'il convient de rappeler avec vigueur. C'est avec la plus grande fermeté que l'ensemble des élus du groupe Paris en commun, comme tous les groupes de la majorité du Conseil d'Arrondissement, condamne l'offensive militaire brutale et de grande ampleur lancée par la Russie contre l'Ukraine.

Le Président russe a pris la décision de violer les frontières d'un État indépendant et souverain et de faire basculer l'Europe dans la guerre. Rien ne justifie de tels actes d'une violence inouïe et d'une cruauté sans nom. En mettant sciemment à exécution un plan préparé de longue date, M. Poutine porte seul devant l'histoire la responsabilité des conséquences de cette agression et aucune confusion

ne sera jamais recevable, comme voudraient le faire croire certains, entre l'agresseur et l'agressé. Nous exprimons en ces heures douloureuses pour la paix sur le continent européen toute notre solidarité avec le peuple ukrainien.

Le groupe Paris en commun se joint à Anne Hidalgo qui a appelé la France, l'Europe et leurs alliés ainsi que l'ONU à prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre à la hauteur à cet acte criminel et à forcer la Russie à la paix. Il est urgent de ne pas attendre et de mettre en place tous les dispositifs nécessaires pour apporter un soutien d'urgence aux Ukrainiens, aux Ukrainiennes, aux enfants fuyant la guerre dans leur pays.

La Ville de Paris a su réagir immédiatement avec toute sa détermination et sa capacité à mobiliser ses réseaux. Je vais présenter rapidement l'ensemble des dispositifs mis en place dans notre ville. Depuis le jeudi 3 mars, un accueil unique « Accueil Ukraine » a ouvert ses portes pour les réfugiés ukrainiens au 39, rue des cheminots dans le 18^e arrondissement. Plusieurs espaces sont également dédiés à l'accueil et à la formation : dans le 1^{er} arrondissement, l'accueil de jour Henri IV situé rue d'Aboukir qui peut accueillir une centaine de personnes, la coordination de l'accueil des familles demandeuses d'asile et la maison des réfugiés dans notre arrondissement situé aux 50 et 62, boulevard Jourdan.

Des associations spécialisées dans le soutien psychologique des exilés sont également mobilisées par la Ville de Paris pour accompagner les réfugiés. Il y a des collectes matérielles dans toutes les mairies d'arrondissement.

Enfin, la Mairie de Paris a débloqué une aide d'urgence exceptionnelle d'un million d'euros au profit des associations, des ONG, des acteurs de terrain qui organisent la collecte ainsi que l'acheminement de denrées et de produits de première nécessité en Ukraine ou dans les pays frontaliers. Pour répondre aux dons des Parisiens, près de 10 000 m² de locaux vont être mis à disposition pour abriter les activités associatives et permettre le stockage de ces dons qui pourront être ensuite acheminés au bénéfice des Ukrainiens et des réfugiés dans les pays frontaliers.

Par ailleurs, afin d'accueillir les enfants des familles des réfugiés, les crèches et les écoles parisiennes seront mises à disposition et les cantines scolaires ouvertes gratuitement.

J'ai souhaité prendre ce temps pour exposer aux habitantes et aux habitants de notre arrondissement ainsi qu'à l'ensemble des élus l'engagement de la Ville de Paris de manière générale afin que l'information soit diffusée le plus massivement possible. La période que nous vivons est un drame absolu et il nous faut tout faire pour que la paix revienne. Il ne peut pas y avoir d'autre alternative.

M. SAINTE-ROSE

Le groupe 100 % 14^e salue ce vœu, soutient pleinement l'action de la Mairie de Paris et souhaite une issue rapide à ce conflit.

M. DE FARAMOND

Je souligne l'aspect collectif de la rédaction de ce vœu sur proposition des élus communistes et écologistes. Valentin a rappelé les dispositifs mis en place par la Mairie de Paris. En ces moments, nous avons un très fort élan de solidarité de l'ensemble des Parisiennes et Parisiens envers le peuple ukrainien et les réfugiés. Cet élan de solidarité fait du bien dans un contexte qui laisse parfois beaucoup de place aux discours de haine. Gardons cette lancée dans cet élan de solidarité et continuons d'avoir en tête une action guidée par un devoir d'humanité.

M^{me} PETIT

Je vous remercie.

Je remercie, en notre nom à tous, tous les habitants de l'arrondissement qui se sont mobilisés pour venir dès vendredi participer à la tenue du point de collecte à la Mairie annexe. En particulier en ces temps de crise dramatique, je crois beaucoup à l'action collective surtout quand sont mêlés l'administration, les agents du service public, les associations et les citoyens. Cette Mairie a de nouveau été ouverte dans cet état d'esprit. Samedi, plus de 200 personnes sont venues. 150 sont venus dimanche matin. Il en a été de même vendredi. C'est un état d'esprit très positif et plein d'humanité comme vient de le rappeler Elliot.

Je remercie ceux qui ont participé à cette collecte. Je sais qu'ils s'investissent beaucoup ici, mais aussi ailleurs. Je remercie celles et ceux qui envoient des messages pour proposer des chambres, des logements de manière temporaire et celles et ceux qui sont venus contribuer à cette collecte.

DÉLIBÉRATION N° 45

– **V14 2022 05 : Vœu déposé par M. Guillaume Durand, les élu.e.s du groupe écologiste, Mme Catherine Chevalier, groupe communistes et solidaires et les élu.e.s de la majorité municipale relatif au soutien à l'Ukraine**

Article unique : Le vœu est adopté à l'unanimité.
Suffrages exprimés : 28 dont 5 pouvoirs
Pour : 28 dont 5 pouvoirs
Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstention : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

M^{me} PETIT

Le Conseil est terminé et nous nous retrouverons pour la prochaine séance le 17 mai. Je rappelle aux élus qu'ils peuvent confirmer leurs disponibilités pour tenir les bureaux de vote pour les quatre tours des élections. Merci.

La séance est levée à 20 h 24.